

- considère comme une importante contribution à son programme des critères de l'environnement.
2. Nouveau mode de traitement de la tuberculose (L.L.C.M.)
 101. Le Service canadien de traitement de la tuberculose a conçu un nouveau mode de pharmacothérapie hebdomadaire pour les malades habitant des régions éloignées. Ce mode est particulièrement utile pour soigner les tuberculeux dans les pays en voie de développement ainsi que les malades récalcitrants (alcooliques, narcomanes, chemineaux d'un certain âge) qui refusent de prendre leurs médicaments de prescription et qui constituent alors une menace à la santé. Le nouveau mode est en cours d'essai dans plusieurs hôpitaux des États-Unis. A l'heure actuelle, l'Organisation Mondiale de la Santé organise, conjointement avec les pays, une enquête pour déterminer les moyens d'en généraliser l'utilisation.
 3. Surveillance des dispositifs émettant des rayonnements (Hygiène du milieu)
 102. Une importante mesure de protection contre la radiation porte sur l'élaboration de règlements scientifiques et de normes sécuritaires concernant les dispositifs qui émettent des rayonnements. La Loi sur les dispositifs émettant des radiations a pris effet en 1970 et les premiers règlements sont entrés en vigueur en 1972.
 4. Effets anti-épileptiques du Δ^9 -THC (Direction de l'usage non médical des drogues)
 103. Un des projets de recherche externe financés par la Direction a montré que le Δ^9 -THC, ingrédient très actif de la marijuana, peut juguler efficacement certaines attaques épileptiques chez les rats et que son action posologique ne nécessite pas nécessairement des doses ayant une toxicité comportementale élevée. Les résultats du projet pourraient jouer un rôle important dans le traitement des attaques épileptiques.